

Déclaration des performances
n° 0970-CPR-0228/CE/0202
conformément au règlement UE n° 305/2011 du 09/03/2011
rév. 1 du 01/07/2014

1. Code d'identification unique du produit type:
Ciment Portland au calcaire
EN 197-1 CEM II/B-LL 32,5 R
2. Type, lot et numéro de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction conformément à l'article 11, paragraphe 4 :
Ciment produite dans l'usine Caravate (VA)
3. L'usage ou les usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :
Préparation du béton, mortier, mortier d'injection destiné aux constructions et aux fabrications de produits de construction.
4. Nom, raison sociale et marques déposées et adresse du producteur conformément à l'article 11, paragraphe 5:
Colacem S.p.A.
Via della Vittorina, 60
06024 Gubbio (PG)
Italia
5. Le cas échéant, nom et adresse du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2:
Non applicable
6. Le système ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction conformément à l'Annexe V de la DPC (Directive Produits de Construction):
Système I+
7. L'ITC-CNR, notifié sous le numéro 0970, a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type (y compris l'échantillonnage), une inspection initiale de l'établissement de fabrication et du CPU, une surveillance, une évaluation et une appréciation permanentes du CPU, des essais par sondage sur des échantillons prélevés dans l'usine avant la mise du produit sur le marché selon le système I+ et la remise du certificat de constance des performances.
8. Non applicable
9. Performance déclarée:

<i>Caractéristiques essentielles</i>	<i>Performance</i>	<i>Spécification technique harmonisée</i>
Type, constituants et composition	CEM II/B-LL	EN 197-1:2011
Résistance à la compression (normalisée et initiale)	32,5 R	
Temps de prise	Passe	
Stabilité : • expansion • teneur en SO ₃	• Passe • Passe	
Teneur en chlorure	Passe	

10. La performance du produit indiqué aux points 1 et 2 est conforme à la performance déclarée au point 9. La présente déclaration de performance est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Gubbio, le 01/07/2014

Le Président
Giovanni Goldiacovo

